

## AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE

### COVETO LIMOGES

Société par actions simplifiée  
A capital variable  
Siège social : avenue Louis Pasteur  
85600 MONTAIGU-VENDEE  
790 176 952 RCS LA ROCHE-SUR-YON

PAR

### COVETO

Société coopérative à forme anonyme  
A capital variable  
Siège social : 138, avenue Louis Pasteur  
85600 MONTAIGU-VENDEE  
305 809 741 RCS LA ROCHE-SUR-YON

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 août 2023, les sociétés :

- **COVETO**, société coopérative à forme anonyme à capital variable, dont le siège social est situé 138, avenue Louis Pasteur 85600 MONTAIGU-VENDEE, immatriculée au RCS de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 305 809 741, et
- **COVETO LIMOGES**, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est situé avenue Louis Pasteur 85600 MONTAIGU-VENDEE, immatriculée au RCS de la ROCHE-SUR-YON sous le numéro 790 176 952,

Ont établi un projet de fusion simplifié par voie d'absorption de la société COVETO LIMOGES par la société COVETO.

Les modalités de cette fusion sont les suivantes :

L'actif total apporté s'élève à : 3 555 425 euros et le total du passif pris en charge s'élève à 1 944 362 euros, soit un actif net de la société COVETO LIMOGES apporté à la société COVETO de 1 611 063 euros.

La société COVETO, société absorbante, détenant préalablement à la fusion la totalité des actions de la société COVETO LIMOGES, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital.

De même, les apports effectués par la société COVETO LIMOGES n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société COVETO, il n'a pas été établi de rapport d'échange.

Le montant du boni de fusion s'élève à 561 849 euros.

La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la société COVETO LIMOGES et la transmission universelle de son patrimoine à la société COVETO, dans l'état où celui-ci se trouvera à la date de réalisation de la fusion qui interviendra à l'issue du délai des oppositions des créanciers.

À ce titre, la fusion emportera transmission au profit de la société COVETO de tous les droits, biens et obligations de la société COVETO LIMOGES.

Au plan comptable et fiscal, la fusion sera réalisée avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Le traité de fusion établi le 30 août 2023 a été déposé le 30 août 2023, au nom des deux sociétés, au Greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHE-SUR-YON et est téléchargeable sur le site internet des sociétés participantes :

- Pour COVETO : [www.coveto.fr](http://www.coveto.fr)
- Pour COVETO LIMOGES : [www.coveto-limoges.fr](http://www.coveto-limoges.fr)

Conformément aux dispositions prévues à l'article L. 236-6 du Code de commerce, les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion et dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours compter de sa parution sur les sites internet des sociétés COVETO et COVETO LIMOGES.

Publié le 30 août 2023

**COVETO**

M. Jean-Pascal GASPAROUX

**COVETO LIMOGES**

M. Charles ORIEUX